



Problème de virement

Par Titida

Bonjour divorcé depuis 2017 j ai gardé le compte commun alors que mon ex femme ouvert son propre compte elle a toujours refusée de faire la procédure pour en être retirée et depuis 2017 elle n y dépose pas d argent a t elle le droit de faire un retrait sur le compte commun

Par ESP

Bonjour

Oui, dans la mesure où elle est toujours co-titulaire...

Mais je ne comprends pas que vous n'ayez pas demandé la désolidarisation à l'appui de votre acte de divorce.

Par Titida

Parce que la banque m'a précisé qu il fallait que mon ex femme et moi devions être présent et mon ex femme n a jamais voulu se déplacer et depuis 2017 il n y a que moi qui approuve le compte joint

Par ESP

Je parle de désolidarisation à votre demande.

En cas de désaccord, chaque co-titulaire peut dénoncer le compte-joint. Il est préférable d'adresser sa lettre de dénonciation du compte en recommandé avec accusé de réception à la banque. Et il est également conseillé d'adresser un courrier aux autres cotitulaires les informant de la dénonciation.

Joignez un justificatif de divorce.

Ajoutez que vous demandez d'en bloquer le fonctionnement et l'ouverture d'un compte propre.

Si vous n'obtenez pas de réponse, je vous conseille de saisir le médiateur.

PS) Chaque co-titulaire reste solidaire des dettes faites avant la révocation.